

# LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AOÛT 2023 – 20H00



<b>Date de convocation :</b> <b>23/08/2023</b>	L'an deux mille vingt-trois Le mardi vingt-neuf août à vingt heures				
<b>Date d'affichage :</b> <b>30/08/2023</b>	Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Espace Dagron, en séance publique, sous la présidence de Jean-Luc DUCERF, Maire.				
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b>	<b>En exercice</b>	<b>Présents</b>	<b>Pouvoirs</b>	<b>Votants</b>	<b>Absents</b>
	<b>33</b>	<b>17</b>	<b>3</b>	<b>20</b>	<b>13</b>

## ETAIENT PRESENTS : (17)

Youssef **AFOUADAS** ; Sylviane **BOENS** ; Amandine **DUBAND** ; Patrick **DUBOIS** ; Jean-Luc **DUCERF** ; Joël **GEOFFROY** ; Frédéric **GRIZARD** ; Fabienne **HARDY** ; Stéphane **HOUDAS** ; Florence **LE HYARIC** ; Karine **LE MANCHET** ; Stéphane **LEMOINE** ; Dominique **LETOUZE** ; Rodolphe **PERROQUIN** ; Frédéric **ROBIN** ; Sylvie **ROLAND** ; Robert **TROUILLET**

## ABSENTS AYANT DONNE UN POUVOIR : (3)

Yoann **DEBOUCHAUD** a donné pouvoir à Joël **GEOFFROY**  
Dominique **DESHAYES** a donné pouvoir à Amandine **DUBAND**  
Benjamin **DUROSAU** a donné pouvoir à Frédéric **ROBIN**

## ABSENTS N'AYANT PAS DONNE DE POUVOIR : (13)

Catherine **AUBIJOUX** ; Gilberte **BLUM** ; Chrystiane **CHEVALLIER** ; Cécile **DAUZATS** ; Graziella **DELALANDE** ; Joseph **DIAZ** ; Bruno **EQUILLE** ; Nathalie **FAIPEUR** ; Claudine **JIMENEZ** ; Anaïs **LEGRAND** ; Steeve **LOCHET** ; Olivier **MARTINEZ** ; Steven **THIERRY**

## SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Sylvie **ROLAND** est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

# ORDRE DU JOUR

- 1 Approbation du procès-verbal du 20 juin 2023

## **AFFAIRES GENERALES**

- 2 Adhésion à Eure-et-Loir Ingénierie (ELI) : assistance dans le domaine de la voirie
- 3 Eure-et-Loir Ingénierie (ELI) : prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage « espace public »

## **SAEM VILLE D'AUNEAU**

- 4 Autorisation de rachat de la parcelle ZO 419

## **URBANISME**

- 5 Déclassement du domaine public et cession de parcelle, sente piétonne, lotissement de La Volière

## **CULTURE ET VIE ASSOCIATIVE**

- 6 Convention de mise à disposition gracieuse de locaux appartenant à la commune

## **TRAVAUX**

- 7 Aménagement de voirie sur la RD 332/4 (rue de Saint-Rémy) : transfert de maîtrise d'ouvrage et d'entretien ; convention avec le Département d'Eure-et-Loir

## **RESSOURCES HUMAINES**

- 8 Adhésion au service de médecine préventive du centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir
- 9 Conditions et modalités de prise en charge des frais de déplacements des agents de la commune
- 10 Création d'un emploi permanent de rédacteur à temps complet
- 11 Création d'un emploi non permanent d'adjoint technique à temps complet
- 12 Création d'un emploi non permanent d'adjoint technique à temps non complet



- 13 Modification, n'excédant pas 10 %, de la durée hebdomadaire de service d'un emploi permanent d'agent d'entretien à temps non complet

**DIVERS**

- 14 Questions diverses

## VOTES

	N° DELIBERATIONS	THEMES	VOTES
1-		Procès-verbal du 20 juin 2023	<b>Le nombre de votants est de 20.</b> Le procès-verbal du 20 juin n'appelant aucune remarque est adopté à l'unanimité.

## AFFAIRES GENERALES

2-	<b>23/082</b>	Adhésion à Eure-et-Loir Ingénierie (ELI) : assistance dans le domaine de la voirie	<b>Après en avoir délibéré, à l'unanimité,</b> sachant que les conditions d'adoption des délibérations du conseil municipal sont respectivement fixées par les articles L. 2121-20, L. 3121-14 et L. 4132-13. Les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés, c'est-à-dire que seuls entrent en ligne de compte les votes « pour » et « contre », <b>les abstentions n'étant pas prises en considération.</b> Comme l'a rappelé le Conseil d'Etat dans sa décision du 10 décembre 2001 (req. n° 235027), dans une procédure de vote à scrutin secret, les bulletins blancs ou nuls ne sauraient être pris en compte pour la détermination des suffrages exprimés; il en est de même pour les abstentions lorsque le vote a lieu au scrutin ordinaire ou au scrutin public. Dès lors, une délibération est acquise à l'unanimité si tous les conseillers qui se sont exprimés sont favorables à son adoption.  <b>Voix Contre : 0</b>
----	---------------	--	--



			<p><b>Abstention : 1 &gt; M. Dominique LETOUZE</b></p> <p><b>Voix Pour : 19</b></p> <p><b>Le nombre de votants est de 20.</b>  <b>Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité.</b></p>
3-	<b>23/083</b>	Eure-et-Loir Ingénierie (ELI) : prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage « espace public »	<p><b>Après en avoir délibéré, à l'unanimité,</b> sachant que les conditions d'adoption des délibérations du conseil municipal sont respectivement fixées par les articles L. 2121-20, L. 3121-14 et L. 4132-13. Les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés, c'est-à-dire que seuls entrent en ligne de compte les votes « pour » et « contre », <b>les abstentions n'étant pas prises en considération.</b> Comme l'a rappelé le Conseil d'Etat dans sa décision du 10 décembre 2001 (req. n° 235027), dans une procédure de vote à scrutin secret, les bulletins blancs ou nuls ne sauraient être pris en compte pour la détermination des suffrages exprimés; il en est de même pour les abstentions lorsque le vote a lieu au scrutin ordinaire ou au scrutin public. Dès lors, une délibération est acquise à l'unanimité si tous les conseillers qui se sont exprimés sont favorables à son adoption.</p> <p><b>Voix Contre : 0</b></p> <p><b>Abstention : 1 &gt; M. Dominique LETOUZE</b></p> <p><b>Voix Pour : 19</b></p> <p><b>Le nombre de votants est de 20.</b>  <b>Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité.</b></p>

## SAEM VILLE D'AUNEAU

4 -	<b>23/084</b>	Autorisation de rachat de la parcelle ZO 419	<p><b>Après en avoir délibéré, à l'unanimité,</b> sachant que les conditions d'adoption des délibérations du conseil municipal sont respectivement fixées par les articles L. 2121-20, L. 3121-14 et L. 4132-13. Les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés, c'est-à-dire que seuls entrent en ligne de compte les votes « pour » et « contre », <b>les abstentions n'étant pas prises en considération.</b> Comme l'a rappelé le Conseil d'Etat dans sa décision du 10 décembre 2001 (req. n° 235027), dans une</p>
-----	---------------	--	--



			<p>procédure de vote à scrutin secret, les bulletins blancs ou nuls ne sauraient être pris en compte pour la détermination des suffrages exprimés; il en est de même pour les abstentions lorsque le vote a lieu au scrutin ordinaire ou au scrutin public. Dès lors, une délibération est acquise à l'unanimité si tous les conseillers qui se sont exprimés sont favorables à son adoption.</p> <p><b>Voix Contre : 0</b></p> <p><b>Abstention : 1 &gt; M. Dominique LETOUZE</b></p> <p><b>Voix Pour : 19</b></p> <p><b>Le nombre de votants est de 20. Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité.</b></p>
--	--	--	--

## URBANISME

5 -	<b>23/085</b>	Déclassement du domaine public et cession de parcelle, sente piétonne, lotissement de La Volière	<b>Le nombre de votants est de 20. Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité.</b>
-----	---------------	--	---

## CULTURE ET VIE ASSOCIATIVE

6 -	<b>23/086</b>	Convention de mise à disposition gracieuse de locaux appartenant à la commune	<b>Le nombre de votants est de 20. Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité.</b>
-----	---------------	---	---

## TRAVAUX

7 -	<b>23/087</b>	Aménagement de voirie sur la RD 332/4 (rue de Saint-Rémy) : transfert de maîtrise d'ouvrage et d'entretien ; convention avec le Département d'Eure-et-Loir	<b>Le nombre de votants est de 20. Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité.</b>
-----	---------------	--	---



## RESSOURCES HUMAINES

8 -	<b>23/088</b>	Adhésion au service de médecine préventive du centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir	<b>Le nombre de votants est de 20. Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité.</b>
9 -	<b>23/089</b>	Conditions et modalités de prise en charge des frais de déplacements des agents de la commune	<b>Le nombre de votants est de 20. Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité.</b>
10 -	<b>23/090</b>	Création d'un emploi permanent de rédacteur à temps complet	<b>Le nombre de votants est de 20. Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité.</b>
11 -	<b>23/091</b>	Création d'un emploi non permanent d'adjoint technique à temps complet	<b>Le nombre de votants est de 20. Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité.</b>
12 -	<b>23/092</b>	Création d'un emploi non permanent d'adjoint technique à temps non complet	<b>Le nombre de votants est de 20. Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité.</b>
13 -	<b>23/093</b>	Modification, n'excédant pas 10 %, de la durée hebdomadaire de service d'un emploi permanent d'agent d'entretien à temps non complet	<b>Le nombre de votants est de 20. Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité.</b>

**M. Jean-Luc DUCERF, Maire d'Auneau-Bleury-Saint-Symphorien**



**Mme Sylvie ROLAND, secrétaire de séance**

